

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Février

LES DESSOUS DE LA DÉMISSION DE M. PÉRIER

En attendant que M. Casimir-Périer confie à la nation les véritables motifs de sa brusque retraite, ses amis lèvent un coin de rideau et nous mettent au courant de l'incroyable gâchis dans lequel nous vivons.

C'est par le *Journal de Rouen* que la France apprendra dans quel état de suspicion les ministres ont tenu le premier magistrat de la République et à quoi se réduit cette fonction suprême !

Il faut lire cela pour le croire possible.

Laissons parler le *Journal de Rouen* :

La Constitution, qu'on a le tort de ne point lire de peur d'avoir à la pratiquer, n'a nullement fait du président de la République un soliveau, un personnage muet assistant aux délibérations de ses ministres. Elle dit qu'il a « l'initiative des lois, » qu'il en « surveille et assure l'exécution, » qu'il nomme à tous les emplois « civils et militaires, qu'il négocie et ratifie les traités. »

Rien que par ces indications sommaires, on voit combien cette fonction, que quelques parlementaires assimilent à celle d'un roi « fainéant » est grosse de responsabilités. On dit, pour les besoins de la cause, que M. Carnot n'intervenait guère dans les délibérations de ses ministres, c'est une erreur ; il intervenait rarement, mais il intervenait. M. Grévy, qui fut un président très correct, n'entendait pas qu'on lui cachât rien, et, pour ne parler que d'un seul fait, ses ministres et la France se trouverent bien d'avoir pris son avis lors de l'incident Schnæbelé.

M. Casimir Périer était donc dans son droit absolu de vouloir ne rien ignorer de ce qui devait l'engager. Or, les ministres, parmi lesquels quelques-uns lui devaient leur fortune parlementaire un peu rapide, se firent un jeu de lui refuser tous renseignements. Peut-être eût-il pu, avec un peu de bonhomie, les ramener à un plus juste sentiment de leur devoir, mais, étant fier de nature, il ne sollicita pas ce qu'on avait affecté de lui dissimuler.

Étant donné le caractère de certains ministres il ne serait, dit-il, pas arrivé à un meilleur résultat par d'autres procédés.

Alors, M. Casimir-Périer vit le ministre des affaires étrangères éviter de lui communiquer des dépêches de l'étranger sur des questions qu'il avait engagées ou suivies avant lui.

Il vit le ministre des finances déposer son budget à la Chambre, avec la formule : « Présenté au nom de M. Casimir-Périer, président de la République, » sans que M. Casimir-Périer eût connaissance des mesures proposées.

C'est déjà plus qu'extraordinaire. Il devait y avoir mieux.

On eut la surprise, à l'Élysée, de voir un journal publier une liste officielle de décorations, alors que le décret les conférant n'avait pas été soumis à la signature du président. Un autre jour, le même journal publia un mouvement préfectoral arrêté au ministère de l'intérieur. Cette fois, le président eut son tour et refusa de le signer.

Un autre homme que M. Casimir-Périer aurait eu beau jeu contre de telles mœurs politiques. Quelle belle matière à un message qui aurait eu pour résultat de rendre certains ambitieux désormais impossibles ! Mais M. Casimir-Périer n'était point cet homme. Il comprit qu'il ne pourrait exercer le rôle qu'il se croyait assigné par son élection, et l'idée de se démettre se fit bientôt dans son esprit.

Il y songeait dès le mois de septembre. Dès le milieu d'octobre, son parti était pris, et il n'attendait plus qu'une occasion, puisque, de son propre aveu, c'est à ce moment qu'il a écrit le message qui devait être lu au Parlement le 16 janvier.

Ce détail explique la déception causée par la lecture de ce document ; il ne répondait pas aux préoccupations de l'heure présente. M. Casimir-Périer l'avait écrit trois mois à l'avance, ne s'inspirant que de ses propres pensées et sans demander conseil à personne.

Le *Temps*, qui reproduit ce récit pour le confirmer, l'accompagne des déclarations suivantes :

Ainsi, nous croyons devoir affirmer que si M. Casimir Périer s'est rendu successivement compte des difficultés de sa tâche au cours de sa présidence, ce n'est pas dès le mois d'octobre, comme le dit le *Journal de Rouen*, qu'il avait pris la détermination de se retirer. Il n'est pas davantage exact qu'il eût arrêté longtemps d'avance les termes de sa démission.

Disons également pour préciser, que les projets si importants du ministre des finances relatifs à la réforme des droits de succession et de la « ré-

forme de l'impôt des boissons ont été imprimés et distribués au nom de M. Casimir-Périer, sans que M. Casimir-Périer ait jamais eu préalablement sous les yeux ni l'exposé des motifs, ni le dispositif de ces projets. »

Sur les affaires étrangères et sur celles de la guerre notamment, l'ancien président de la République a été « également dans l'ignorance des questions importantes et même considérables. »

Mais si sérieux que soient les motifs donnés par le *Journal de Rouen*, « ils n'auraient pas, à eux seuls, suffi » à déterminer M. Casimir-Périer à se retirer. Nous « savons », au contraire, que ces motifs sont précisément « ceux qu'il aurait désiré ne pas divulguer dans les circonstances présentes. »

« D'autres considérations, d'ordre plus élevé que celles qui touchent aux personnes, des considérations de politique générale, ont plus puissamment encore agi sur son esprit. » Ce sont celles-là surtout que M. Casimir-Périer se réserve de faire connaître à l'heure qui lui paraîtra propice.

On se demande avec terreur ce que peuvent être ces « considérations d'ordre plus élevé » et dont il faut attendre les révélations.

Il ne nous paraît pas possible que l'on ne porte pas à la tribune cette question, grave entre toutes.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 février 1895

On discute le budget du Commerce. — Il est question des médailles données aux ouvriers qui ont trente ans de services dans la même maison.

Certains députés préféraient une pension. M. Jourde propose un crédit de 300,000 francs, qui est repoussé.

Un long débat s'engage sur la sériciculture. Les Chinois nous envahissent de leur soie grège. Il faudrait empêcher cela et favoriser l'industrie de la filature.

M. le ministre promet de faire de sérieux efforts pour améliorer la situation, toutefois, on adopte un amendement en faveur de la production française.

On termine le commerce et on entame les postes et télégraphes.

— Que nous allons être heureux !
Céline se disait en elle-même que ce devait être cela l'amour et elle songeait, heureuse, mais ayant un peu de crainte.

Et le père disait à ses fils :
Comment trouvez-vous mon futur gendre ?
— Très bien, dit Hector.
— Il a l'air bon enfant et pas fier fit Joseph.
— Et dire que je lui ai sauvé la vie le premier jour que je l'ai rencontré !

Et Lesbroussard raconta, pour la centième fois peut-être, l'histoire de la clairière ; seulement la couleur était devenue un énorme serpent, que lui, Lesbroussard, avait pris à bras le corps et qu'il avait terrassé.

C'est souvent comme cela qu'on écrit l'histoire.

X

LE MEURTRE

Les jours passaient, les semaines aussi, et le jour du mariage n'était pas encore fixé entre Cyprien et Céline.

Qui donc retardait ce grand jour ?
Tous les deux.
Cyprien, quoique très amoureux, eût été visible, ne se pressait point ; il avait demandé à Vendôme ses papiers ; tout était en règle et pourtant il attendait.

De son côté, Céline ne paraissait pas impatiente de devenir Mme Delaruelle.

Cyprien ne lui déplaisait pas, et cependant chaque fois qu'elle le voyait, elle ressentait à sa vue, à son approche, au son de sa voix, au contact de sa main, un malaise qu'elle ne s'expliquait pas.

INFORMATIONS

L'établissement du scrutin de liste

Voici ce que dit le *Paris* :

Comment donc voulez-vous que le public ne se sente point mal à l'aise lorsque ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui aspirent à le détenir n'ont rien à lui donner ni même rien à lui promettre pour le rendre satisfait.

Lorsqu'un pays n'attend plus rien et n'a plus rien à attendre de son gouvernement, la situation de ce pays est peu rassurante.

Plus de programme ! plus de principes ! et le scrutin d'arrondissement.

Et l'on s'étonne que la Chambre soit divisée, impuissante, stérile.

Une majorité ? mais le scrutin d'arrondissement est la négation même d'une majorité parlementaire. Entre les députés d'arrondissement, il n'y a rien qui puisse établir un lien commun. Chacun pour soi, chacun chez soi. Les intérêts locaux substitués à l'intérêt national, les appétits privés substitués aux principes, l'isolement le plus égoïste substitué au sentiment de la patrie, voilà le scrutin d'arrondissement.

Et nous le voyons à l'œuvre : chacun pour soi ; tout pour la réélection. Les intérêts généraux ne comptent plus. On ne s'occupe plus de savoir si telle ou telle mesure est profitable ou nuisible au pays ; mais si elle est ou non « électorale. »

Eh bien ! nous ne demandons pas mieux. Qu'on rétablisse au plus vite le scrutin de liste !

M. Félix Faure au Val-de-Grâce

Le Président de la République, accompagné du général Tournier, secrétaire général de la présidence et du colonel Chamoin, a visité, jeudi matin, l'hôpital militaire de Val-de-Grâce. Il a été reçu à son arrivée par le général Saussier, le médecin inspecteur Mathieu et le docteur Dieu, médecin en chef de l'hôpital.

M. Félix Faure a successivement visité les différents services chargés de l'alimentation, puis il a parcouru les diverses salles, s'arrêtant au lit d'un grand nombre de malades et de blessés, avec lesquels il a échangé quelques paroles. Il s'est ensuite rendu dans les chambres réservées aux officiers et dans les salles spécialement consacrées au traitement des affections contagieuses.

En quittant l'hôpital, le Président a chargé le directeur de remercier, en son nom, le personnel médical et hospitalier de l'établissement,

Cela passait plus ou moins vite, puis elle l'écoutait sans crainte et quelquefois avec plaisir.

— Je l'aimerais, se disait-elle, il le faut puisqu'il doit être mon mari ; je l'aime même déjà, car ce que j'éprouve ce doit être de l'amour.

Elle était certaine d'être aimée, ce qui venait en faveur du jeune homme.

En effet, ce garçon qui avait une belle position, qui pouvait épouser une demoiselle ayant dot, qui pouvait devenir notaire et qui la demandait en mariage, elle qui n'avait que sa vertu et sa beauté.

C'était flatteur.
Et pourtant, elle hésitait et ne poussait pas Cyprien à fixer le jour définitif.

Le père Lesbroussard ne comprenait rien à tous ces retards sentimentaux. Et chaque dimanche il répétait :

— Ah ! ça, voyons, quand irons-nous à la noc ?

— Mais quand vous voudrez, répondait Cyprien, je ne demande qu'à avancer le jour de mon bonheur.

— Eh ! bien, fille !

— Mais, papa, je veux bien aussi.

— Alors, dans un mois.

— Ce sera le 1^{er} janvier, il fait froid, il y a de la neige.

— Qu'est-ce que cela fait ?

— Cela fait beaucoup, tu ne te mets pas en blanc, toi.

— C'est vrai, mais on se marie en toute saison et tu fais bien la difficile.

— Ce sera pour le mois de février.

— Va donc pour le mois de février, — au

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 18

LE CHIEN DE LA TOUR BIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

IX

LA MAISON DES GARDES

Cyprien serra la petite main qu'il tenait dans les siennes et, se rapprochant encore, il dit à demi-voix :

— Céline, m'aimez-vous ?

Elle leva les yeux sur lui et ne put répondre. Quelque chose d'indescriptible la serrait à la gorge et l'empêchait d'articuler un mot.

Cyprien pensa au proverbe : « Qui ne dit mot consent », et il prit un baiser sur le front de l'aimable enfant.

Céline pâlit et dit :

— Oh ! monsieur !

— Eh ! bien, reprit Cyprien, n'est-ce pas naturel, puisque je vais être votre fiancé, bientôt votre mari...

Elle se sentait mal à l'aise, sans pouvoir définir ce qui causait son inquiétude.

Tout à coup un grognement se fit entendre près d'elle et un aboiement menaçant retentit.

Un chien se dressait devant Cyprien.

— Fusil ! dit vivement Céline. eh ! bien, qu'est-ce qui le prend ?

Fusil s'arrêta.

— Ren rons, dit-elle, heureuse d'échapper au regard de Cyprien qui lui imposait en ce moment comme une douloureuse suggestion.

La bonne humeur de Lesbroussard père dissipait le nuage qui s'était amoncelé sur le front de Céline, et lorsque le brave garde fit l'éloge de Cyprien à ses deux fils, elle se reprocha d'avoir été si peu communicative avec lui.

Elle n'avait aucun motif de refuser l'offre du jeune homme, et, dans sa position de demoiselle bien élevée et sans dot, le parti qui se présentait était une rare bonne fortune.

A la fin du repas, qui fut assez gai, le père Lesbroussard prit la main de sa fille et la mit dans celle de Cyprien.

— Mon ami, dit-il au clerc de notaire, je vous la donne avec plaisir, mais non sans regret ; c'est un trésor que je vous confie.

Trésor était le vrai mot, mais compréhensible pour Cyprien seul.

— Soyez tranquille, répondit-il, je saurai le garder.

— Embrassez-vous, acheva Lesbroussard, vous êtes fiancés.

Cette fois, Céline tendit ses joues à Cyprien, et ensuite ou but quelques bouteilles en guise de bénédiction.

Le père Lesbroussard ne tarda pas à entrer dans les vignes du Seigneur, et Cyprien en profita pour rejoindre Céline à la cuisine pendant que les frères tenaient tête au père.

— Enfin, dit-il, chère Céline, vous m'aimez donc ?

— Oui, répondit-elle.

ainsi que la sœur supérieure et les sœurs placées sous ses ordres, de leur dévouement pour les malades. Il a laissé une somme de quatre cents francs destinée à améliorer l'ordinaire des malades.

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de janvier 1895.

Les résultats accusent une moins-value de 360,000 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 21,449,700, par rapport à la période correspondante de 1894.

Les Droits de succession

M. Mézières a déposé sur le bureau de la Chambre une pétition protestant contre la réforme des droits de succession.

Cette pétition porte les signatures des membres de cent vingt Syndicats agricoles représentant quarante-trois départements.

Les signataires de cette pétition déclarent que la réforme des droits de succession augmenterait les contributions de 34 millions par an et que les dégrèvements proposés seraient insuffisants pour compenser les charges nouvelles.

« Ce projet, disent les pétitionnaires, ne permettrait presque jamais à nos enfants, à nos femmes et à nos parents de recueillir nos biens sans payer des droits dépassant une année de revenu ; il en rendrait donc bien souvent la vente à vil prix inévitable. Ce serait détruire le droit d'héritage et supprimer la propriété foncière, car elle seule supporterait la charge de ces surtaxes auxquelles les successions mobilières auraient mille moyens d'échapper.

Les Transports de la Marine

Comme sanction du débat tout récent sur le transport du matériel pour l'expédition de Madagascar, une quarantaine de députés, parmi lesquels MM. Braud, de Mahy, Gerville-Réache, Denêcheu, Goblet, etc., viennent de présenter à la Chambre un amendement ayant pour but d'augmenter de 10,000 francs le budget des constructions navales, afin de permettre à l'Etat d'aménager deux navires destinés au transport du matériel de guerre.

Les affrètements

L'Officiel publie l'avis suivant :

Les armateurs et les Compagnies de navigation sont informés que le département de la marine doit affréter quelques navires pour transporter des troupes, des animaux et du matériel à Madagascar.

Les armateurs et les Compagnies de navigation qui désireront prendre part à l'adjudication, devront faire leurs propositions pour chacun des navires dont ils pourront disposer en remplissant un questionnaire qui sera mis à leur disposition : à Paris, au bureau des approvisionnements généraux, et dans les ports secondaires (Dunkerque, le Havre, St-Servan, Nantes, Bordeaux et Marseille), par les soins du chef de service de la marine.

Un plan détaillé des aménagements du navire proposé devra être joint au questionnaire. Ce plan devra faire ressortir nettement les hublots existant dans chacune des parties du navire. Les

navires affrétés partiront de Marseille le 25 mars au 20 avril pour se rendre à Majunga, soit directement, soit en faisant escale en Algérie. Dans le cas où les prix demandés seraient différents pour chacune des deux hypothèses considérées, la soumission devrait faire ressortir nettement chacun des prix proposés.

Les offres devront être déposées au ministère de la marine, bureau des approvisionnements généraux, et les affrètements le 29 février 1895, au plus tard.

MADAGASCAR

Une proclamation de Ranavalo

La *Politique Coloniale* reçoit de son correspondant de Madagascar le texte de la proclamation suivante adressée par la reine de Madagascar aux gouverneurs de Tamatave, aux gouverneurs de province et au peuple en général :

» Tananarive, Palais d'argent.

A Rainandriamanpandre, gouverneur de Tamatave, Remnmanuel et Rasiou, à tous les officiers et juges.

Ainsi parle Ranavalo, reine de Madagascar.

Voici ce que je vous dis : Le peuple est bien décidé à ne pas céder à la France une parcelle de notre territoire et cela sous aucun prétexte. Le peuple se battra jusqu'à ce que Madagascar ne contienne plus un soldat français ; il se battra l'hiver, il se battra l'automne, il se battra l'été. Vous savez que pendant l'été, les soldats qui viennent de Tananarive prennent la fièvre. Faites tout votre possible pour attirer à vous les gens de la côte ; nous les lancerons contre les Français pendant la mauvaise saison. Si vous harcelez les Français pendant l'été, ils prendront la fièvre et on pourra les battre très facilement. Vous connaissez la ruse des blancs ; faites en sorte que notre peuple ne se rapproche point d'eux ; car si les gens de la côte et les Mozambiques faisaient cause commune avec les Français, nous serions bien embarrassés.

Il ne faut pas qu'ils puissent se procurer de vivres chez nous ; tâchez de les retenir dans un cercle très resserré, pour que le peuple ne puisse pas venir en nombre chez eux.

Faites tout votre possible pour amener mon peuple à haïr ces Français qui nous ont déclaré la guerre. »

L'opinion d'un Anglais

Londres, 7 février.

La *Pal Mall Gazette* publie un article d'un commerçant anglais à Madagascar dans lequel il dissuade les Anglais de prendre du service chez les Hovas, à moins de se faire payer complètement d'avance, car les Hovas sont extrêmement habiles à éluder tous leurs engagements.

L'auteur de l'article en donne un exemple convaincant. Si les Français savent glisser des pourboires dans les mains des Hovas, ils pourront obtenir tous les renseignements qu'ils voudront, même des fonctionnaires et des personnages officiels. S'ils font comprendre à la population qu'ils n'en veulent qu'aux soldats, ils obtiendront toutes les provisions qu'ils voudront.

Une fois arrivés dans la région salubre de l'intérieur, ils trouveront des gens prêts à vendre l'indépendance de leur pays, dont ils ne se soucient pas le moins du monde. A moins d'être cinquante fois supérieurs en nombre, les soldats ho-

vas n'oseront jamais approcher de plus d'un kilomètre les troupes françaises ; les soldats n'ont ni patriotisme ni courage.

L'Angleterre et l'expédition

A la Chambre des communes, M. Heneker Heaton demande si le gouvernement anglais prendra des mesures pour empêcher les vaisseaux britanniques de transporter du matériel de guerre pour la France et pour les Malgaches.

Sir Edward Grey, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, répond qu'il consultera les Jurisconsultes sur ce point, afin de savoir s'il n'y a pas là une atteinte portée à la neutralité.

Répondant à Sir Charles Dilke, sir Grey dit que, conformément à la convention de 1890, l'Angleterre a reconnu le protectorat de la France sur Madagascar, avec cette réserve expresse que ce protectorat n'annulerait aucun des droits dont les nationaux anglais jouissent dans cette île.

« Le gouvernement, dit-il, n'a pas entendu dire que les négociants français aient reçu un traitement plus favorable que les anglais en matière de douane. Le résident général de France à Madagascar ayant rendu, en 1894, un arrêté disant que toutes les concessions non approuvées par lui et non enregistrées à la résidence générale seraient nulles, nous avons soumis la question au gouvernement français, mais la discussion en a été ajournée pour le moment à cause de la situation actuelle.

» Nous examinons la question de savoir si la correspondance sur Madagascar peut être communiquée à la Chambre des communes. Ni la France, ni Madagascar, ne nous ont informé de l'état de guerre, mais des hostilités ont eu cependant lieu. »

Un camp portugais massacré

Londres, 6 février.

On télégraphie du Cap au *Times* :

Des dépêches de Delagas-Bay donnent des détails sur le combat qui a eu lieu à Maryqueen, samedi matin, entre les Portugais et les Cafres.

Quelques Cafres entrèrent dans le camp portugais en déployant ostensiblement le drapeau blanc, et ayant ainsi surpris quelques sentinelles, ils commencèrent à massacrer les soldats endormis. Ils furent bientôt suivis de sept cents autres Cafres.

Les Portugais, surpris dans leur sommeil, n'eurent pas le temps de se servir de leurs canons.

Le lieutenant Antonio put cependant rallier ses hommes et fit bonne défense, bien que blessé d'un coup d'assagaie.

Les Portugais disent avoir eu 20 tués, mais d'autres rapports assurent qu'ils ont eu de 50 à 70 tués et de nombreux blessés.

Les Cafres ont perdu 150 hommes.

Des navires de guerre britanniques et allemands sont en rade, prêts à protéger leurs nationaux.

CHINE & JAPON

Intervention des puissances étrangères

Le correspondant à Paris du *Times* prétend avoir de sérieuses raisons de croire que quelques ambassadeurs russes ont reçu des instructions concernant l'attitude que la Russie, l'Angleterre et la France, et probablement les Etats-Unis ont l'intention de prendre sur la question soulevée par la guerre de Chine.

En outre, il pouvait être vu passant dans les Bassérons ou ailleurs, avec un fusil qu'il ne pourrait dissimuler.

Il pouvait encore être aperçu à l'affût par un garde. Il y a toujours, même dans le désert, un œil ouvert sur vos actions, un témoin qui au moment suprême, vient vous accuser.

Le jour était donc dangereux.

Restait la nuit.

La nuit Cyprien était libre. La chambre qu'il occupait chez un patron avait une sortie sur un escalier donnant sur la rue. Aucun contrôle.

Il pouvait sortir à dix heures du soir avec son fusil, sans que personne le vit ou l'entendit.

A dix heures du soir, en hiver, tout le monde est rentré à Brunoy. Les quelques intrépides qui ne dorment pas encore sont au café, absorbés dans une partie de piquet, de dominos ou de jacquet.

Rien à craindre de ceux-là.

Aux Bassérons tout dort hormis ceux qui braconnent et qui rôdent déjà dans la forêt.

Ceux-là se cachent et ne viennent pas voir ceux qui passent.

Les gardes ont fini leur ronde vers dix ou onze heures, à moins qu'ils n'aient reçu une dénonciation, cas où ils sont obligés de veiller.

Il fallait donc attirer Lesbroussard, la nuit, à un endroit déterminé.

Comment s'y prendre pour cela ?

Envoyer une lettre anonyme.

Cyprien savait que les gardes en recevaient assez souvent, et qu'ils n'en tenaient guère compte.

La plupart du temps, c'étaient des pièges pour

Il aurait été décidé en premier lieu que l'intervention éventuelle de ces puissances au moment psychologique serait absolument désintéressée.

On demanderait à la Chine, dans son intérêt propre et dans celui du monde civilisé, d'ouvrir tous ses ports au commerce, étant donné que son système d'isolement actuel a été la cause de son impuissance et de sa ruine.

Les puissances attendraient que la Chine se fût déclarée vaincue et qu'elle demandât sérieusement la paix. On ferait alors comprendre aux Japonais que l'Europe ne peut leur permettre de s'annexer un ponce de territoire sur le continent, mais qu'ils peuvent s'annexer certaines îles.

Il n'y aura aucune intervention touchant les vaisseaux, armes, munitions et autres prises de guerre, ni touchant l'indemnité qui sera réglée entre les belligérants.

Les Japonais pourront garder certaines places continentales comme gage, mais ne pourront stipuler en leur faveur aucune convention commerciale au détriment des autres puissances.

La Chine devra adopter un système monétaire conforme à celui des puissances européennes, afin de faciliter le nouvel emprunt auquel elle devra recourir.

Une lutte terrible

Les journaux de ce matin publient les dépêches suivantes datées de Wei-Hai-Wei, 6 février :

« Les cuirassés chinois *Chen-Yuen* et *Ting-Yuen* ont été coulés par les Japonais en rade de Wei-Hai-Wei.

« Les autres vaisseaux de l'escadre chinoise sont à la merci de l'amiral Ito. »

Tirages Financiers

VILLE DE PARIS 1875

Le numéro 364.254 gagne 100.000 fr.
Le numéro 100.075 gagne 50.000 fr.
Les trois numéros suivants : 181.329 — 248.076 — 385.770 gagnent chacun 10.000 fr.
Les quatre numéros suivants : 99.152 — 288.201 — 316.899 — 311.545 gagnent chacun 5,000 francs.

GRÉDIT FONCIER, COMMUNALES 1879

Le numéro 323.763 gagne 100.000 fr.
Le numéro 449.859 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants : 250.366 — 498.718 — 770.294 — 908.678 — 588.177 — 37.508 gagnent chacun 5.000 francs.

COMMUNALES 1880

Le numéro 298.255 gagne 100.000 fr.
Le numéro 288.351 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants : 359.476 — 635.143 — 195.547 — 983.309 — 453.591 — 432.663 gagnent chacun 5.000 francs.

COMMUNALES 1891

Le numéro 263.510 gagne 100.000 fr.
Le numéro 951 gagne 5,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Un président utile

La Société de Secours mutuels de Cahors a eu le bon esprit de nommer président de l'œuvre, M. le comte d'Armagnac.

les attirer à un endroit et leur faire un mauvais parti — ils ne sont jamais aimés — et aussi un moyen pour les envoyer dans un quartier éloigné pendant que les braconniers opèrent dans un quartier opposé.

Or, il arrivait ceci :

Les gardes ne se dérangeaient pas où ils allaient en force au rendez-vous.

Il fallait donc trouver autre chose.

Lesbroussard aimait le vin, nous l'avons dit, il lui arrivait de s'attarder lorsqu'il allait à Corbeil pour son service ou comme témoin, mais ne rentrait pas plus tard que huit à neuf heures, souvent accompagné, et Cyprien ne pouvait savoir quel jour il s'attardait et quel chemin il prendrait.

S'il revenait par Tigray, la route était découverte, rien à faire. Il aurait voulu le sentier de la Faisanderie, étroit et caché, pour théâtre de ses opérations.

C'est là qu'il fallait attirer le père Lesbroussard, où l'attendrait une couleuvre plus terrible que la première, une couleuvre humaine.

— Cherchez et vous trouverez ! a dit l'évangile.

Cyprien chercha et trouva.

Il décida d'écrire et de parler lui-même.

Un samedi il écrivit une lettre grossière de forme avec sa main gauche, et employant une orthographe de fantaisie.

Il disait :

(A suivre).

commencement ?

— Non, à la fin.

— Nous serons en Carême.

— Alors, remettons cela à Pâques, j'aimerais beaucoup me marier le mardi de Pâques.

Lesbroussard se récria :

— C'est ça, nous voilà déjà en avril, autant dire comme dans la chanson. — A Pâques ou à la Trinité ! Tu ne veux donc pas te marier ?

Alors Cyprien intervenait.

— Mademoiselle Céline, dit-il à la raison ; bien que je sois impatient de devenir son mari, je comprends très bien qu'elle éprouve quelques hésitations ; elle a sans doute à se préparer et puis je l'aime trop pour la contraindre.

— Voilà le grand mot, disait Lesbroussard ; mon cher monsieur Cyprien, vous êtes un bon enfant, mais si vous laissez trop de liberté à votre femme, vous ne serez pas le maître à la maison, c'est votre affaire, m'est avis cependant que l'homme est bien quelque chose.

Cyprien souriait et l'on causait d'autre chose sans avoir rien décidé.

Lorsque le clerc était seul, le soir, dans sa chambre, il n'était plus reconnaissable.

Les traits durs, le regard hautain, le bras étendu vers un point invisible, il disait :

— Il faut en finir ! cela ne peut durer indéfiniment... je veux cette fille, elle me tient le cœur, j'en suis fou, mais je ne la veux que riche et héritière de son oncle pour toute la somme. Les autres doivent disparaître, pour cela j dois ne hâter.

Il faut agir ! il faut agir ! Comment procéderait-il ?

Cet honneur, que certainement le titulaire n'avait pas recherché, a été pour lui l'occasion de faire une bonne action. Il a donné 500 fr. qui doivent être affectés à payer les droits d'entrée aux premiers inscrits.

Sitôt la nouvelle connue, un grand nombre de demandes se sont produites et en moins d'une semaine, la Société de Secours mutuels comptait 83 membres nouveaux, grâce à la générosité de son nouveau président. Voilà du socialisme bien entendu.

Les Conserves de viande pour l'armée

M. Chapis a donné lecture à la Commission de l'armée de son rapport sur la création en France, d'usines où se fabriqueraient pour la troupe des conserves de viande.

Ces conserves se fabriquent aujourd'hui à l'étranger. M. Chapis établit dans son rapport qu'elles sont de qualité inférieure à celles qu'on pourrait fabriquer en France.

La question sera soumise à la Chambre au moment de la discussion du budget.

Les écoles normales

Du Rappel :

« M. Poincaré va introduire dans le budget de 1895 une disposition tendant à réduire le nombre des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Ce nombre est actuellement trop élevé pour les besoins du recrutement de notre personnel enseignant. Il s'agirait d'arriver à avoir des écoles interdépartementales entretenues à frais communs par deux ou plusieurs départements voisins ».

Permis de chasse

Les permis de chasse se sont élevés, cette année, dans le département du Lot, à 1,598. Ils se répartissent, par arrondissement, de la manière suivante :

Cahors, 703 ; Figeac, 410 ; Courdon, 485.

Prévoyants Français

Nous rappelons que la conférence annoncée aura lieu dimanche, à 4 heures du soir, salle du théâtre.

Des places seront réservées aux dames.

Le banquet aura lieu à 6 heures très précises, hôtel du Commerce.

Postes et Télégraphes

Le bureau de Poste de facteur-receveur créé à Vers sera mis en activité le 16 février courant.

Cet établissement desservira la commune du même nom qui fait actuellement partie de la circonscription postale de Saint-Géry, et celle de Cours, desservie jusqu'à ce jour par Pélacoy.

Les correspondances à destination de ces communes devront donc, à partir de la date précitée, pour être sûrement dirigées, ne plus porter dans le libellé de l'adresse l'indication de l'ancien bureau chargé de les desservir.

Echos de la boucherie

On nous informe que certains bouchers de notre ville vendraient la viande dans des catégories autres que celles prévues par le règlement. Bornons-nous à signaler le fait à qui de droit.

On trouve fort étonnant que les bouchers de Cahors laissent enlever nos plus beaux produits par leurs collègues des départements voisins ; un seul d'entre eux, M. Arnaudot, a acheté des bœufs primés au concours du 1^{er} février.

Arrestation

La police a procédé à l'arrestation d'un nommé Burger, Victor, âgé de 47 ans, natif de Paris. Cet individu compte déjà 48 condamnations pour vol, vagabondage, mendicité, etc.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. Daynard

Séance du 28 janvier 1895

Le secrétaire général donne lecture d'une note biographique sur M. Rivière, qui fut professeur à l'école centrale de Cahors. Cette notice est tirée du *Bulletin archéologique* de la Corrèze.

Un membre communique, de la part de M. de Gransault-Lacoste, plusieurs documents, entre autres : Une réquisition adressée le 26 Thermidor an IX, au citoyen Sabatié, de Calcat, d'avoir à se rendre à Montauban d'où il sera dirigé sur Toulouse « afin d'être enrôlé parmi les défenseurs de la liberté, appelés à combattre dans cette dernière ville les contre-révolutionnaires qui lèvent l'étendard de la révolte ». — Une reconnaissance féodale du 26 août 1461, en faveur du seigneur de Boisse (Castelnau-Montrater), pièce écrite moitié en langue latine, moitié en langue romane. — La suite d'un inventaire du château de Cénévières en 1775.

Lecture est donnée de quelques pages de la monographie de Durbans, par M. Cros, et notamment d'observations historiques sur les seigneurs de Thémimes, et d'une notice relative à M. Pégourie, agronome distingué, originaire de cette commune.

La séance est levée à 10 heures.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DU CARNAVAL 1895

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les Billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (23, 24, 25 et 26 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (27 Février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

THÉÂTRE DE CAHORS

Soirée des Sauveteurs du Lot

Dimanche, 10 Février

Grande fête de Gymnastique et d'Escrime organisée par la Société : *Les Sauveteurs du Lot*, sous le patronage du Comité de l'Union des Femmes de France, avec les gracieux concours de la troupe théâtrale, dirigée par M. Pras, de l'Orphéon de Cahors et de l'Avenir Cadurcien.

Grand assaut d'armes entre maîtres et amateurs.

Première Partie

- 1° Ouverture, par l'Avenir Cadurcien.
- 2° *La Liberté éclairant le monde*, chœur chanté par l'Orphéon.
- 3° *A la Société de Gymnastique*. — Exercices simultanés aux agrès, exécutés en musique, par tous les gymnastes.
- 4° *Assauts d'Armes* (1^{re} partie). MM. Ferré-Séguy. — Sistac-Dosières.

Deuxième Partie

- 1° *Sur les Remparts*, chœur chanté par l'Orphéon.
- 2° *Les Petits Pavés* (Vaucaire), romance chantée par M^{me} Berthe Serres.
- 3° *Le Char de la Misère*, poésie de M. Rouquet, fêlibre, dite par l'auteur.
- 4° *Aimer* (Alfred Fillon), paroles de Jane Pras, chantées par l'auteur.
- 5° *Lou Cant de l'Espazo*, poésie de M. Rouquet, dite par l'auteur.
- 6° *Solo de flûte*, par M. Léon Serres.
- 7° *La Fête du Vin* (Gangloff), chantée par Mlle Fernande.

Troisième partie

- 1° Mouvements d'ensemble d'escrime. — Assauts.
- 2° Exercices de force aux anneaux par les frères R...
- 3° Mouvements d'ensemble de gymnastique.
- 4° *Assauts d'armes* (2^e partie). — MM. Sistac-Séguy. — Ferré-Dosières.

Quatrième Partie

LES FEMMES QUI PLEURENT

Comédie en 1 acte

Figeac

Une lettre de Mme la supérieure de l'hôpital de Suez nous apprend la mort du capitaine d'infanterie de marine Fournier, notre compatriote, qui avait contracté une maladie réputée incurable à Madagascar.

Ce brave militaire, engagé volontaire à l'âge de 18 ans, était sorti sous-lieutenant de l'école de Saint-Maixent et avait conquis tous ses autres grades au Tonkin.

M. Fournier était chevalier de la Légion d'honneur.

Tentative de vol

Auguste Ricros et Pierre Mage, tous deux cultivateurs à Labathude, canton de Lacapelle-Marival, surprisent un inconnu qui, à l'aide d'un ciseau à froid, cherchait à s'introduire dans le presbytère par la porte qui donne sur le jardin.

Ce malfaiteur, arrêté par les deux braves cultivateurs, déclara se nommer Baptiste Vayrac, âgé de 35 ans, né à Cornac, canton de Bretenoux, scieur de long, sans domicile fixe.

Vayrac a été écroué à la maison d'arrêt de Figeac.

Gourdon

Par les temps de neige que nous subissons, les loups recommencent à faire parler d'eux dans notre contrée.

On nous les signale de divers points, notamment de Payrignac, commune située à 4 ou 5 kilomètres de notre ville, où ces jours derniers, deux enfants gardaient un troupeau de moutons lorsque, tout à coup, un loup faisant irruption d'un bois voisin, fondit sur le troupeau et enleva un agneau qu'il emporta.

Touzac

Dimanche prochain 10 courant, à 2 heures du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique et gratuite à la mairie de Touzac.

Sujet : Reconstitution des vignobles ; vinification.

Concots

Le marché du 6 a été le plus important de la région car, malgré la pénurie de truffes pour cette saison, les propriétaires ont réussi à en rassembler sur notre marché plus de 15 quintaux. Cette denrée a été vendue de 6 à 8 fr. le kilo. Les œufs étaient cotés 60 cent la douzaine.

Bagnac

La deuxième foire a été forte, mais les transactions étaient très lentes. Les cours des moutons et des veaux restent les mêmes. Nous devons signaler une baisse sensible sur les cochons à 98 fr. jusqu'à 102 fr. les 100 kilos.

M. Campagne, vétérinaire, qui a procédé à la visite sanitaire des animaux, a trouvé encore quelque cas, mais peu nombreux, de fièvre aphteuse.

Recette pour enlever le brillant aux habits d'homme

Les habits d'hommes cirés par l'usage pourront être rafraîchis par le procédé suivant :

Mélanger dans un verre deux parties d'ammoniaque et une partie d'eau, frotter vivement avec une flanelle imbibée de cette mixture la partie endommagée et sécher avec un linge ne peluchant pas. Cette recette sert spécialement pour les vêtements de drap noir.

Les cartes-lettres avec réponse payée

Les principaux bureaux de poste viennent de recevoir un approvisionnement de nouvelles cartes-lettres avec réponse payée qui seront mises à la disposition du public au prix de 30 centimes.

Ces nouvelles cartes se composent de deux parties distinctes, affranchies chacune de 15 centimes, mais adhérentes l'une à l'autre et se repliant sur elles-mêmes, de manière que la partie réponse se trouve contenue dans la première partie lorsque celle-ci est fermée.

Le prix de ces cartes-lettres étant celui de lettres ordinaires, il est permis d'insérer dans ces cartes une ou plusieurs feuilles de papier, ainsi que tout objet dont l'insertion est autorisée dans les lettres ; mais si l'envoi dépasse le poids de 15 grammes, il sera surtaxé, à moins que l'affranchissement n'ait été complété par l'expéditeur au moyen de timbres-postes. Enfin, ces cartes, de nouvelle création, pourront être recommandées moyennant le droit fixe de 25 centimes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 décembre au 2 février 1895

Naissances

Cros Emile, rue du Château, 3.
Blanc Jeanne, place St-Maurice, 2.
Delrieu Elise, B. Gambetta, 18.
Hugon Louis, rue Nationale, 17.
Bessou Albertine, avenue de l'Abattoir.
Cransac Hélène, avenue de la Gare, 1.

Mariages

Andral Louis, monteur-mécanicien, et Baboulène Adelina, lingère.
Dehen Louis, garçon brasseur, et Miquelajaurégie Josépha.

Décès

Courréjon Anne, 84 ans, veuve Francoual, rue du Portail des Augustins, 11.
Chevalier Hermance, 87 ans, V^e Décagny, rue de la Caserne.
La Porte Marie, 95 ans, V^e de Régagnac, Bd Gambetta, 16.
Cros Emile, 2 jours, rue du Château, 13.
Alix Henri, terrassier, 24 ans, impasse de la Citadelle.
Coste Jeanne, 45 ans, épouse Delteil, rue Lastic, 8.
Théron Marcel, 6 mois, rue Mascoutou, 10.
Rigal Jean, cultivateur, 56 ans, célibataire, rue du Rempart, 22.
Berc Jean, terrassier, 46 ans, célibataire (Hospice.)

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Froufrou

Il était une fois — c'est un conte triste — un lutin baptisé Froufrou, son père et sa mère la gâtaient ; deux hommes jeunes et beaux l'adoraient. Elle était heureuse. Un, deux, trois actes se passent, Froufrou a fait son choix, ou plutôt on l'a fait pour elle. La voilà mariée, jeune mère et pourtant elle n'est pas heureuse. Son mari est dépourvu de ce petit grain de folie si nécessaire en ménage qui secoue l'amour, l'empêche de devenir trop... conjugal et captive les jeunes femmes, êtres charmants et quelquefois... bizarres. Les deux derniers actes sont navrants. Froufrou a fait en Italie un voyage d'agrément. Elle est coupable et repentante. Elle meurt en recevant son pardon et en mettant la main de son mari dans celle de Louise, deux raisons qui, servies par un vieil amour mal éteint dans le cœur de Louise, s'uniront sans doute en justes noces quand les douloureux souvenirs seront estompés.

Par cette triste histoire, apprenez, Mesdames, qu'il n'est pas bon de jouer avec son bonnet, et surtout qu'il est dangereux pour votre tranquillité de le lancer aussi loin.

M. Pras joue *Brigard*, le père léger aux remords tard venus, de façon supérieure. On l'a applaudi et on est loin de l'avoir applaudi assez. M^{me} Serres *froufrouite* suffisamment au début de la pièce et elle est fort touchante dans les deux derniers actes. Louise (M^{me} Andrée), incarne la raison avec plus de majesté que de grâce, ainsi qu'il convient. De très bonnes

notes à MM. Hubert et Fillon. Nous avons un grief de plus contre l'influenza depuis que nous avons entendu M^{me} Fillon.

Les deux Timides

Le père et l'amoureux que nous offrent MM. Pras et Serres dans *Les deux timides*, sont inévitables. Les spectateurs ont dû faire de beaux rêves après avoir tant ri. C'était du délire. Mlle Pras, *Cécile*, est on ne peut plus charmante. Elle a joué à merveille l'ingénue gâtée et pas timide. Garde à vous, Monsieur Frémassin.

Il est absolument regrettable que le high-life cadurcien ne suive pas plus assidûment les représentations de l'excellente troupe Pras. Le parterre et les secondes sont au complet, mais les loges et les premières n'offrent que des trous noirs de vide et des banquettes qui sollicitent mélancoliquement d'imaginaires spectateurs.

XXX.

Dernières nouvelles

Affaire Hubbard-Canrobert

Paris, 8 février.

Pendant la discussion du crédit pour les obsèques du maréchal Canrobert, M. Hubbard a prononcé des paroles dans lesquelles M. Marcel Canrobert a vu une assimilation entre son père et le maréchal Bazaine.

Cette assimilation, M. Marcel Canrobert la considère comme injurieuse et, hier, il a chargé deux de ses amis, MM. le lieutenant Lefrançois et le comte d'Apchier, de demander à M. Hubbard une réparation par les armes.

La « Gascogne »

On mande de New-York que la « Gascogne » n'est pas encore arrivée.

A la Chambre

Paris, 8 février.

M. Ribot dépose une demande de crédit de 30,000 fr. pour les familles des victimes de Montceau-les-Mines.

M. Goujat trouve le crédit demandé insuffisant.

M. Dupuy-Dutemps fait remarquer qu'il s'agit de secours immédiats et que la Compagnie doit de son côté faire une pension aux veuves et aux orphelins.

Le crédit de 30,000 fr. est adopté à l'unanimité de 525 voix.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, brouillures chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 7 et 10 FÉVRIER

de 3 à 4 h. du soir (*Allées de la République*)
Le Camarade (P. R.) Gurner.
La Fête au Village Voisin (Ouvr^{tr}) Boieldieu.
Patrouille Turque Mickaëlis.
Samson et Dalila (Fantaisie) St-Saëns.
Babel (Polka) Philippe.

A LOUER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

Le Tapioca Rils a une finesse de goût et une saveur particulière qui l'ont fait adopter par tous les gourmets. Le plus recherché est le numéro 2, qui se vend en sacs de papier bleu.

Le meilleur *antiscorbutilique* et *rafraîchissant* connu est la *Tisane Dussolin*. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin.

Tant qu'il y aura des hivers il y aura des rhumes, des bronchites, des gripes ; tant qu'il y aura des rhumes, des bronchites, des gripes, il y aura de la *Pâte Regnaud* et du *Sirop de Regnaud*, et des malades pressés à en faire usage.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

Le Sirop pectoral de Nafé de DELANGRENIER sera donné avec succès et *sécurité* aux Enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop de Nafé aussi bien que la Pâte calment la toux, facilitent l'expectoration et fortifient la Poitrine. Dépôts dans toutes les pharmacies. — PRIX : 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELAGE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 16^e année. — Sommaire du 7 février 1895 : Mademoiselle Mouchette (Tante Nicole). — Les marins de la Garde (J. Lemaire). — Paroles françaises (B. Vadier). — Le rosier de Mademoiselle Euphrasie (Eymet). — Le Capitaine aux pieds nus (S. Blandy). — Pour maman (H. Bezançon). — Le dernier des lions (Eug. Mouton). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Job, Ed. Zier, H. Daux, A. Vimar, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1158^e livraison (9 février 1895). — Robinson et Robinsonne, par Pierre Maël. — Le sommeil chez les différentes nations, par H. Heinecke. — L'armée de l'avenir, par A. Verley. — Seule, par le commandant Stany. — Les timbres-postes commémoratifs, par Lucien d'Elne. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Le Blant.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire du N° 6. (9 février 1895). — 1^o A travers le Salzkammergut, par M. A. Marguillier, avec dix gravures d'après les dessins ou photographies. — 2^o En Australie Méridionale, Deux mille kilomètres à cheval, par M. Eugène Girardin, avec cinq gravures d'après les dessins de l'auteur. — A travers le Monde. Missions, Excursions, Nouvelles. Sept gravures ou portraits. — 4^e Conseils aux Voyageurs. Organisation d'une caravane scolaire à Constantinople et en Grèce. Tour du Monde-Guide et Tableau graphique. Le Tableau n° 4, paraissant le 16 février, donnera les grandes voies de communication des principales villes d'Europe à Rome et à Florence. — Chaque livraison, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA REVUE UNIVERSELLE, (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publie dans son numéro du 5 février 1895. — Annonce-réclame et publicité. — Le diamant naturel et les simili-diamants. — Fabrication du fer aux Etats-Unis. — Tribune des Inventeurs : Moteur à gaz pauvre, système Bénier. — Bec d'éclairage à gaz « Oberle ». — Niveau téléométrique. — Le bimétal Martin. — Suspension équilibrée de lampe à gaz. — Bicyclette à levier. — Etuve de fermentation.

Compteurs à eaux nouveaux. — Explosions par propagation. — La télégraphie sans fils. — Tour du Monde : Académie des sciences. — Une nouvelle pissette de laboratoire. — Nouveau photomètre. — Société française des ingénieurs coloniaux. — Les tableaux interprètes. — Contrôleur pour les courses. — Du bronzage. La flouze odorante. — Le plus petit dictionnaire du monde. — Châssis à mercure pour chromophotographie. — Le développement des épreuves sur papier salé. — Papier au bromure « Barnet ». — Surface mate au platine. — Frein de bicyclette. — Support de chambre noire pour bicyclette. — Photocycle. — Construction d'une lanterne d'agrandissement. — Procédé pour tracer et découper les caches ovales pour portraits médaillons. — Construction d'un indicateur de l'heure de la marée. — Revue des publications françaises et étrangères. — Petites informations. — Catalogue systématique. — Liste générale des brevets français. — Bibliographie.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr.

MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS

(25^e ANNÉE)

Revue économique et financière

Publiée par la Maison LEMAIRE, DUPONT et Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Capital : 750,000 Francs

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances, de Charbonnages et Minières ; renseignements utiles ; études sur toutes les valeurs ; questions de jurisprudence financière ; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes et des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN

ÉTRANGER : DIX FRANCS

Numéros spécimen envoyés sur demande

SOMMAIRE DU N° 5

Situation. — Le Crédit Agricole. — Informations financières. — Gaz Central (E. Lebon et C^{ie}). — Les Etablissements de Crédit. — Mines d'or de l'Afrique du Sud. — Assemblées générales. — Renseignements utiles : Valeurs à acheter : Valeurs à vendre : Fournitures militaires : Gaz et Eaux : Eaux pour l'étranger : — Revue des valeurs. — Marché en Banque. — Petite Correspondance. — Marché des départements. — Coupons échéant en février 1895.

Tirages : Ville de Paris 1895 (suite et fin). — Compagnie des Chemins de fer de l'Est. — Ville de Bordeaux 1863.

VELOUTINE

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE

SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS

Se défier des Imitations et Contrefaçons

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Langueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

LE GOURMET
REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi
Abonnement pour un an :
France 5 fr.
Etranger 6 fr.
Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

VIGNES AMÉRICAINES
PAR MILLIONS A LA VENTE
Grande baisse de prix
Plants Greffés et Soudés (900 variétés)
VICTOR COMBES
Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury,
Chevalier du Mérite Agricole
A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)
PRIX-COURANT (Année 1895)

MACHINES A GLACE. — SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. — BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : GAMBRIAN

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
Adresse télégraphique : AUDOUARD BRIVE.

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 ^{er} choix	VIGNES AMÉRICAINES	Doutures Racisés
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Vialla à 150 fr. le mille.	Black Défiance	50 00
Sur Rupestris Martin, Ganzin, port de Taylor, York à 200 fr. le mille.	Canada	50 100
Sur Rupestris Phénomène du Lot (1) Berlandieri du Texas, à 300 fr. le mille.	Clinton ou Pouzin	10 40
Aspiran teinturier B, Carignan B, Portugais bleu. 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Cunningham	15 60
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table. Variétés de Muscats, Chasselas, Malaga, Olivette, Sultanine, Nédélec, blanc et noir (raisin de 0m80 de long), Kabylo, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Cynthiana	20 100
(1) Ce porte greffe est supérieur à tous les Rupestris et Hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Croton	10 200
Il importe, dit M. Millardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Rupestris nées comme elle : Rupestris St-Georges, Reich, Richter, Gallard, Lacastelles, Sijas, Monticola, etc., etc.	Duchess	100 500
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Rupestris Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Herbemont	10 50
	Herbemont d'Aurèle	100 150
	Herbemont-Touzan	100 150
	Jacquoz à gros grains	10 40
	Jacquoz d'Aurèle	100 150
	Jacquoz d'Aurèle Cazalis	300 500
	Othello	10 30
	Roush	20 100
	St-Sauveur (extra-fertile)	50 100
	Sénequas	40 80
	Triumph	50 100
	Berlandieri Planchon	300 500
	Berlandieri du Texas, la p.	1 2
	Cinédia	200 400
	Cordifolia	50 100
	Riparia Rupestris	50 100
	Riparia romentoux	10 20
	Riparia gloire	20 50
	Rupestris large feuille	15 50
	Rupestris du Lot	40 100
	Solonis	10 40
	Vialla	10 40
	York-Madeira	15 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racisés, plantés avant fin février. A l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON, 1 fr. le kilo. Pince Alliés, 4 fr. Bouchons fendus, 4 fr. le mille. Surgons de la Grande consoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

Le propriétaire-gérant : LAYTON